



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 3 juin 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Dix (10) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-06-19

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
- 4- séance ordinaire du 6 mai 2019
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Invitation tournoi de golf de la ville de Saint-Joseph de Sorel
 - b) Renouvellement adhésion Sports, loisirs montérégie
 - c) Statera, demande d'utilisation de quai
 - d) Demande d'autorisation, mariage extérieur
 - e) Invitation, L'expérience gastronomique L'ACCORD à Bières vins & terroir
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019
 - ii) Demande PIIA 165, chemin Sainte-Anne, Hôtel de la Rive
 - iii) Demande PIIA 11, rue Joli-Bourg
 - iv) Demande PIIA 136 ch. du Chenal-du-Moine
 - v) Demande PIIA 580 ch. du Chenal-du-Moine
 - vi) Demande de PIIA 606 ch. du Chenal-du-Moine
- 8- Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier
- 9- Ressources humaines
 - a) Embauche de moniteurs aux terrains de jeux
 - b) Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour
- 10- Renouvellement assurance collective 2019-2020
- 11- Demande de prolongation de délai et/ou renouvellement de la décision n° 415089 CPTAQ
- 12- Programme Nouveaux Horizons (PNHA) 2018, acquisitions d'équipements
- 13- Dépôt d'un projet dans le cadre du PNHA 2019



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 14- Centre municipal multifonctionnel
- 15- Dépôt du rapport d'inspection des bornes d'incendie
- 16- Fête familiale 2019
- 17- Règlement n° 536-2019 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 536-2019 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 536-2019 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
- 18- Règlement n° 537-2019 concernant les stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 537-2019 concernant les stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 537-2019 concernant les stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau
- 19- Règlement no 538-2019 concernant le traitement des élus
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 538-2019 concernant le traitement des élus
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 538-2019 concernant le traitement des élus
- 20- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Biophare cœur Sorel-Tracy
- 21- Informations diverses
- 22- Autres affaires
- 23- Questions du public
- 24- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-06-19

-séance ordinaire du 6 mai 2019

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-06-19

-Invitation tournoi de golf de la ville de Saint-Joseph de Sorel

Considérant l'invitation à participer au 13^e Tournoi de golf de la ville de Saint-Joseph de Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

04-06-19

-Renouvellement adhésion Sports, loisirs montérégie

Considérant l'invitation à renouveler l'adhésion à Sports, loisirs montérégie; considérant les avantages offerts par cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

procéder au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019 à Sports, loisirs montérégie.

ADOPTÉE

05-06-19

-Statera, demande d'utilisation de quai

Considérant la demande de Statera pour l'utilisation du Quai pour le bateau nommé Nebesek dans le cadre d'une activité de familiarisation le jeudi 18 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Statera à utiliser le Quai dans le cadre d'une activité de familiarisation le jeudi 18 juillet prochain.

ADOPTÉE

06-06-19

-Demande d'autorisation, mariage extérieur

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue d'un mariage extérieur au 1522 chemin du Chenal-du-Moine, le 20 juillet 2019, formulée par les propriétaires Elaine Douaire et José Cartier; considérant qu'un groupe musical sera présent en soirée; considérant que l'article 6.1.15 du règlement n° RM-2017 stipule que *Constitue une nuisance et est passible de la peine édictée dans le présent chapitre, le fait de: e) faire usage, entre 23 h et 7 h, d'un appareil producteur de son d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage;* considérant que la présente disposition ne s'applique pas aux activités, fêtes ou réunions publiques dûment autorisées par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue d'une fête privée au 1522 chemin du Chenal-du-Moine, le 20 juillet 2019, et d'autoriser la présence de bruit jusqu'à 2 h; Que copie de cette autorisation soit transmise à la Sûreté du Québec avant la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE

07-06-19

-Invitation, L'expérience gastronomique L'ACCORD à Bières vins & terroir

Considérant l'invitation à participer à l'expérience gastronomique L'ACCORD à Bières vins et terroir de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que la municipalité se doit d'y être représenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter deux (2) billets et de déléguer le maire et le directeur général afin de représenter la municipalité à la première édition du Bières, vins et terroir de Sainte-Anne-de-Sorel.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

08-06-19

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

09-06-19

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit: un montant de 53 522,49 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de mai 2019 ainsi qu'un déboursé de 11 966,19 \$ pour la période comprise entre le 7 mai et le 3 juin 2019;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 7 mai au 3 juin 2019 pour un montant de 248 659,66 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

10-06-19

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

11-06-19

-Demande PIIA 165, chemin Sainte-Anne, Hôtel de la Rive

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant un agrandissement situé en marge latérale droite du bâtiment principal pour le commerce l'*Hôtel de la Rive* situé au 165 chemin Sainte-Anne; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 mai 2019 d'accepter le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

12-06-19

-Demande PIIA 11, rue Joli-Bourg

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la démolition et la reconstruction du bâtiment accessoire de la propriété située au 11 rue Joli-Bourg; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 mai 2019 d'accepter le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

13-06-19

-Demande PIIA 136 ch. du Chenal-du-Moine

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la démolition et la reconstruction du bâtiment accessoire de la propriété située au 136 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 mai 2019 d'accepter le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

14-06-19

-Demande PIIA 580 ch. du Chenal-du-Moine

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant le déplacement du bâtiment accessoire de l'Église située au 580 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 mai 2019 d'accepter le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

15-06-19

-Demande de PIIA 606 ch. du Chenal-du-Moine

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant une rénovation majeure soit l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée en marge latérale droite pour la propriété située au 606 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet ne répond pas aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme dans son procès-verbal du 21 mai 2019 suggère au demandeur plusieurs pistes d'amélioration et recommande au Conseil municipal de refuser le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser le projet d'agrandissement tel que déposé et recommande au demandeur de faire réaliser des plans par un spécialiste de l'architecture afin que l'agrandissement s'intègre bien au cadre bâti.

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

16-06-19

Le maire fait la lecture du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018, démontrant un surplus budgétaire pour 2018 de 217 903 \$. Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport du maire et de publier celui-ci sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

17-06-19

-Embauche de moniteurs aux terrains de jeux

Considérant l'ouverture des terrains de jeux à l'été 2019; considérant qu'il y a lieu d'embaucher cinq (5) moniteurs; considérant que suite au processus de recrutement, le directeur général a recruté les cinq candidats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'officialiser l'embauche de cinq (5) étudiants comme moniteurs aux terrains de jeux soit : Laetitia Bélisle, Zoé Desrosiers, Marianne Lesieur, Mélodie Trépanier et Xavier Sarrazin avec un salaire horaire de 14,00 \$.

ADOPTÉE

18-06-19

-Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour

Considérant l'ouverture des terrains de jeux à l'été 2019; considérant qu'il y a lieu d'embaucher une coordonnatrice pour le camp de jour; considérant que suite au processus de recrutement, le directeur général a recruté une candidate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Nelly Proulx, à titre de salarié saisonnier, comme coordonnatrice des terrains de jeux 2019 et d'établir le salaire horaire à 15,50 \$.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

19-06-19

RENOUVELLEMENT ASSURANCE COLLECTIVE 2019-2020

Attendu que BFL CANADA services conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; attendu que BFL SCI confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (La Capitale), pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, sont justifiées; attendu que BFL SCI indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission; attendu que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa dernière année d'une durée maximale de cinq (5) ans; attendu que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité de et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par La Capitale concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 au montant de 37 184,28 \$ taxes incluses.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin de BFL SCI.

ADOPTÉE

DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI ET/OU RENOUVELLEMENT DE LA DÉCISION N° 415089 CPTAQ

20-06-19

Considérant le projet de prolongement du réseau d'aqueduc et l'installation d'un système de collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras; considérant que le *ministère des Affaires municipales, et de l'Habitation* (MAMH) recommande une aide financière dans le cadre du programme FEPTU; considérant que les délais de réalisation du projet dans le cadre du FEPTU sont très courts et approche à leur fin; considérant que l'Île d'Embarras est située en zone agricole; considérant que suite à la décision n° 415089, la CPTAQ a autorisé, sous certaines conditions, les travaux d'infrastructures demandés par la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que l'autorisation était valide seulement pour un an; considérant que la municipalité est toujours en attente d'une autorisation environnementale pour la réalisation des travaux; considérant que dû aux particularités géographiques de l'Île d'Embarras ce type de travaux peut être réalisé qu'en automne/hiver; considérant que la CPTAQ exige que la municipalité demande une prolongation de délai et/ou renouvellement de la décision n° 415089; considérant que la municipalité entend réaliser les mêmes travaux que ceux autorisés par la décision n° 415089;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur général à déposer une demande de prolongation de délai et/ou renouvellement de la décision n° 415089 via le formulaire de demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture pour l'obtention de l'autorisation de la CPTAQ afin d'effectuer le prolongement du réseau d'aqueduc et l'installation d'un système de collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras dès que possible.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Également résolu de défrayer tous les frais relatifs à cette demande et d'autoriser le directeur général à signer l'ensemble des documents relativement à l'obtention de ladite autorisation.

ADOPTÉE

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS (PNHA) 2018, ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS

21-06-19

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons (PNHA) 2018*; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'installation d'un abri solaire et du mobilier urbain afin de pouvoir offrir des nouvelles séances d'activité physique extérieur pour les aînés au parc Henri-Letendre; considérant l'entente intervenue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le *ministre de l'Emploi et du Développement social* et la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel le 13 mai 2019; considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix auprès de l'entreprise *Techsport inc.* pour la fourniture d'un abri solaire et du mobilier urbain pour le parc Henri-Letendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à *Techsport inc.* pour la fourniture d'un abri solaire et du mobilier urbain pour le parc Henri-Letendre selon la soumission n° 747 au coût total de 22 945,02 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PNHA 2019

22-06-19

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire présenter une demande de subvention auprès du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés 2019 (PNHA)*; considérant que la municipalité souhaite acquérir de l'ameublement pour la nouvelle salle communautaire pouvant servir aux différentes rencontres des aînés soit :

- achat de tables;
- achat de chaises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande de subvention au programme *Nouveaux Horizons 2019 pour les aînés* pour un montant de 25 000 \$ et d'autoriser M. le maire Michel Péloquin et le directeur général, M. Maxime Dauplaise à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, ladite demande.

ADOPTÉE

CENTRE MUNICIPAL MULTIFONCTIONNEL

23-06-19

Le directeur général dépose deux correspondances provenant du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*, l'une mentionne que l'approbation du règlement n° 535-2019 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans et la seconde mentionne que le projet est jugé prioritaire par le ministère et que ce dernier est retenu pour une subvention d'un minimum de 60%.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Considérant la réception de ces informations; considérant que plusieurs étapes doivent être réalisées avant la conclusion d'un protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires dont le lancement de tous les appels d'offres incluant toutes les autorisations nécessaires auprès des différents ministères et organismes menant à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

24-06-19

DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des bornes d'incendie 2019 et de verser ledit rapport aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

25-06-19

FÊTE FAMILIALE 2019

Considérant la tenue de la Fête des Sainte-Annois, oises à l'été 2019, le 24 août; considérant qu'il y a lieu d'engager certaines dépenses afin de réaliser cette belle fête estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser des dépenses pour une somme maximale de 2 500 \$ pour l'organisation générale de cette fête incluant la location de jeux gonflables.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 536-2019 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 536-2019 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Roger Soulières afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 536-2019 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

-Dépôt du projet de règlement n° 536-2019 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

Le conseiller Roger Soulières dépose un projet de règlement n° 536-2019 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

RÈGLEMENT N° 537-2019 CONCERNANT LES STATIONNEMENTS POUR LES UTILISATEURS DES RAMPES DE MISE À L'EAU

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 537-2019 concernant les stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Lambert afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 537-2019 concernant les stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau.

-Dépôt du projet de règlement n° 537-2019 concernant les stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau

Le conseiller Guy Lambert dépose un projet de règlement n° 537-2019 concernant les stationnements pour les utilisateurs des rampes de mise à l'eau.

RÈGLEMENT N° 538-2019 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 538-2019 concernant le traitement des élus

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Myriam Cournoyer afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 538-2019 concernant le traitement des élus.

-Dépôt du projet de règlement n° 538-2019 concernant le traitement des élus

La conseillère Myriam Cournoyer dépose un projet de règlement n° 538-2019 concernant le traitement des élus.

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

26-06-19

-Biophare

Considérant l'offre de participer au parrainage d'un projet organisé conjointement par la Commission scolaire de Sorel-Tracy et le Biophare; considérant que dans ce projet nommé *Abécédaires* les lettres de l'alphabet serviront de source d'inspiration aux élèves pour leurs créations qui orneront la rampe du parc Regard-sur-le-Fleuve; considérant que ce projet permettra à plus de soixante-six (66) élèves de Sainte-Anne-de-Sorel de participer à cet atelier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement en acceptant de « parrainer » dix (10) élèves au coût de 10 \$ chacun.

ADOPTÉE

27-06-19

-Grand cœur Sorel-Tracy

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite du *Grand Cœur de Sorel-Tracy*; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 125 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Madame la conseillère Myriam Cournoyer rappelle que la municipalité a remporté un prix dans le cadre du Défi Santé 2019, et a reçu un prix d'une valeur de 1 000 \$ pour acheter des jeux pour les enfants du camp de jour. Elle remercie le Conseil municipal et tous ceux et celles qui ont participé de près et de loin à la réalisation du mois du Défi Santé

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

28-06-19

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »